departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 11 septembre 2000

Votants: 39

Convocation du Conseil Municipal:

le 22 août 2000

Subvention aux associations sur proposition de l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité (OMAPDS)

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 13 septembre 2000

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, Mme Danielle RICHARD, M. Michel GENDREAU, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Nadine PINSON donne pouvoir à M. Robert LEON. M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Claude PAGES. M. Luc DELAGARDE donne pouvoir à M. Bernard BELLEC. Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.

Excusés:

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Christiane DRAPET, M. Hervé LAMPIN, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Jacques VANDIER

DELIBERATION D200405

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 septembre 2000

Vie Associative/Jumelages

Subvention aux associations sur proposition de l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité (OMAPDS)

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale, et sur avis de l'Office Municipal des Associations de Protection, Défense et Solidarité.

Au titre de 2000 et dans la limite des crédits qui ont été ouverts au Budget, les subventions annuelles à allouer aux associations affiliées à l'O.M.A.P.D.S. (fen complément des subventions soumises aux CM des 3 mars et 26 juin 2000) ont été arrêtées aux montants figurant dans le tableau ci-dessous :

N°	ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 1999		SUBVENTIONS 2000			
	'	(pour mémoire)	*	CM du 03.03	CM du 11/09	*	soit en Euros
4364	Crématiste des Deux Sèvres			2.000 F	2.000 F	2.000 F	304,90 €

^{* (}dont subvention à caractère exceptionnel liée à un moment et/ou à une activité particuliers de l'association)

Imputation budgétaire : 925.119.6574 #03184

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Monsieur le Maire à verser les sommes ainsi définies.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 39
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC

Ordre du jour